



www.justice.gouv.fr
le portail de la justice et du droit

2014 budget

2014 budget



Les périodes de difficultés économiques comme celle que nous traversons sont toujours des périodes de tension pour notre contrat social. Certains de nos concitoyens peuvent être tentés par un repli sur soi, quand les plus fragiles, ont au contraire, besoin de plus de solidarité et de protection. Une protection qui n'est pas seulement sociale ou financière, mais qui réside aussi dans la pacification des relations diverses qui se nouent ou surgissent dans la société.

Dans ce contexte, la Justice se doit d'être forte et efficace, sans transiger avec ses principes. Le ministère a un rôle primordial, plus encore qu'à l'ordinaire. Il doit apporter des réponses, diligentes et probantes, à la demande d'État que formulent les justiciables.

Or je le dis avec fierté, le ministère a su se saisir de cette demande, avec énergie, et s'est engagé dans de multiples réformes.

L'année 2013, encore riche d'actions, aura été celle de la priorité reconnue à la justice des mineurs, par des recrutements et des moyens nouveaux. Les engagements du Président de la République sur la justice indépendante se sont par ailleurs traduits dans la circulaire du 19 septembre 2012 et la loi du 25 juillet 2013 réorganisant les attributions du Garde des Sceaux et ses relations avec le Parquet. Un projet de réforme constitutionnelle du Conseil Supérieur de la Magistrature visait également à assurer cette indépendance de l'autorité judiciaire.

Des effectifs et des moyens ont été dégagés pour concilier dignité, réinsertion et sécurité dans les établissements pénitentiaires. La politique en faveur des victimes a été redynamisée par des choix budgétaires ayant permis la création de bureaux d'aide aux victimes (100 en 2013), dans tous nos tribunaux de grande instance, par une nouvelle répartition des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance et par une gouvernance repensée en dialogue avec le Conseil national d'Aide aux Victimes.

D'autres actions initiées en 2013 se prolongeront en 2014, c'est en particulier le cas des travaux sur la réforme de la justice commerciale ou ceux issus de la conférence de consensus qui ont abouti après concertation à un projet de loi sur la prévention de la récidive et l'individualisation des peines. Sa discussion au Parlement constituera un temps fort.

En 2014 sera mis en oeuvre le parquet financier dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale et la délinquance économique et financière ; la collégialité de l'instruction sera enfin structurée. Le champ pénal n'est bien sûr pas le seul concerné ; la protection du secret des sources des journalistes ou l'hospitalisation sous contrainte seront aussi réformées.

Le projet de loi de finances pour 2014 prévoit déjà des moyens pour donner de la chair aux réformes engagées. Ainsi, les moyens alloués au ministère de la Justice continueront à progresser (+1,7%). Mais surtout, car le service public de la Justice repose sur les femmes et les hommes qui y concourent au quotidien, il bénéficiera de 590 créations d'emplois alors même que les effectifs de l'État décroîtront.

Pour que ces réformes, ces moyens, puissent bénéficier à tous les justiciables, encore fallait-il que ceux-ci puissent accéder à la Justice. C'est pourquoi le projet de budget pour 2014 prévoit également la suppression de la contribution à l'aide juridictionnelle. Cette taxe de 35 € était en effet, pour les plus modestes, une indéniable entrave à l'accès au juge.

Christiane Taubira,
Garde des Sceaux, ministre de la Justice

Le budget de la Justice en 2014

7,82 milliards €
(+131 M€, soit +1,7%)
77.951 emplois

Des moyens pour faire vivre les réformes portées par le ministère :

- Un budget qui progresse de **1,7%** en 2014 après une augmentation de 4,2 % en 2013.
- **555** emplois créés en 2014

Projet de loi sur la prévention de la récidive et l'individualisation des peines, réforme de la justice commerciale, mise en œuvre du parquet financier, collégialité de l'instruction...le ministère de la Justice est au cœur de l'action réformatrice du Gouvernement.

Ses ressources progressent pour permettre à ces réformes de se déployer dans de bonnes conditions opérationnelles, alors même que le redressement des finances publiques conduit à baisser le budget de l'État en 2014 de 1,5 milliard d'euros (hors dette et pensions).

De la même façon, la baisse des effectifs de l'État est en 2014 de 3.200 emplois, mais le caractère prioritaire de la Justice reste illustré par la création de 590 emplois (dont 35 emplois pour la justice administrative).

Les moyens obtenus permettront de :

- Rendre efficiente la politique de prévention de la récidive ;
- Développer l'aide aux victimes ;
- Revenir à une justice gratuite avec la suppression du droit de timbre de 35 € pour pouvoir déposer un recours ;
- Diversifier les formes de prise en charge offertes par la justice des mineurs ;
- Lutter contre la fraude fiscale ;
- Instaurer la collégialité de l'instruction ;
- Renforcer les garanties de l'hospitalisation sous contrainte ;
- Réformer la justice commerciale ;

- Réaliser le plan de sécurisation des prisons ;
- Financer la politique immobilière pénitentiaire et judiciaire.

La Justice prend toutefois sa part à l'effort collectif de redressement budgétaire.

La Justice voit son budget évoluer moins rapidement que prévu dans la loi de programmation des finances publiques du 31 décembre 2012 (+8 M€ au lieu de +106 M€ à périmètre constant).

Dans cette perspective, des efforts de modernisation et de rationalisation sont faits en matière de frais de justice et de dépenses d'aide juridictionnelle. Des redéploiements d'emplois permis par la modernisation des outils informatiques du ministère accompagnent les créations d'emplois pour en démultiplier l'effet.



Mettre en œuvre la réforme de la prévention de la récidive et de l'individualisation des peines pour garantir la réinsertion et donc la sécurité

3 236 M€ pour l'administration pénitentiaire
432 emplois créés

3 236 M€
pour l'administration pénitentiaire
432 emplois créés

Le projet de loi sur la prévention de la récidive et l'individualisation des peines manifeste la volonté de rendre plus efficace l'exécution des peines. Dès 2014, de nouveaux moyens sont mis en place

- 300 conseillers d'insertion et de probation supplémentaires seront recrutés en 2014 afin de mettre en œuvre la libération sous contrainte et la contrainte pénale créées par le projet de loi ;
- 280 places de semi-liberté seront ouvertes à Bois d'Arcy, Nanterre, Toulon et Longuenesse pour assurer un suivi renforcé des personnes bénéficiant d'une libération sous contrainte,
- Le développement d'outils statistiques et informatiques accompagnera l'instauration d'un observatoire de la récidive.

Achever le plan de sécurisation des établissements pénitentiaires arrêté le 3 juin 2013

Le PLF 2014 permettra d'achever le financement des dispositifs de lutte contre les projections (filets, glaciés, vidéo-protection...), de finir d'équiper 20 établissements pénitentiaires de portiques à ondes millimétriques, d'installer des portiques à masse métallique dans les zones sensibles de tous les établissements, et de créer deux unités cynotechniques (avec des chiens

formés) afin d'intensifier les contrôles des locaux. Sur le total de 33 M€ annoncés, 24 M€ seront financés par le PLF 2014, 9 M€ l'ayant été en gestion 2013.

Améliorer les conditions de travail des surveillants et les conditions de détention

- 325 M€ seront consacrés aux investissements immobiliers :
 - 1 197 places seront ouvertes en 2014 dans le cadre de l'objectif d'un parc pénitentiaire de 63 500 places, dont 80 places à Nouméa et une extension de 69 places à Mayotte ;
 - 297 emplois seront affectés à l'ouverture de nouveaux établissements dont 210 seront issus de redéploiements permis en particulier par la nouvelle application Genesis (application informatique de gestion nationale des personnes écrouées) ;
 - Les grandes opérations de rénovation de Fleury Mérogis et des Baumettes seront poursuivies, et le marché public de rénovation de la Santé lancé.
- 19 M€ de crédits seront consacrés à des travaux de construction d'unités de vie familiale et de parloirs familiaux dans 35 établissements ;
- 15 nouveaux emplois d'aumôniers seront créés.

Répondre aux défis de l'accès au droit et de la protection des victimes

370 M€ pour l'aide aux victimes et l'accès au droit

370 M€ pour l'aide aux victimes et l'accès au droit

Développer l'aide aux victimes, les crédits augmenteront de 7%

- les derniers bureaux d'aide aux victimes ouvriront pour couvrir tout le territoire (+15 BAV en 2014, après les 100 BAV de 2013, soit un total de 165 BAV) ;
- les moyens en équipements de ces bureaux (BAV) seront augmentés et mieux adaptés à leurs besoins ;
- le numéro 08 victimes sera conforté et deviendra le numéro 116 000 afin de se conformer aux standards européens ;
- 1,4 M€ sera spécialement consacré au soutien apporté aux femmes victimes de violences par des associations gérant des espaces de rencontre, afin de s'assurer que la rencontre entre le parent auteur de violences et l'enfant s'effectue en toute sécurité ;
- une expérimentation sera lancée pour permettre la mise en œuvre de la directive européenne qui prévoit de nouveaux droits pour les victimes.

Rétablir l'accès gratuit à la Justice

- Le droit de timbre de 35€ qui entravait l'accès au juge sera supprimé à compter du 1^{er} janvier 2014 et sera compensé par une hausse des crédits budgétaires équivalente.

- Des mesures de rationalisation de la dépense d'aide juridictionnelle issues des travaux d'évaluation entrepris dans le cadre de la modernisation de l'action publique et associant les acteurs de la profession seront prises.

Inscrire la politique d'accès au droit dans la nouvelle politique de la ville et le développement des zones de sécurité prioritaire

- Le budget de l'accès au droit permettra de pérenniser les actuelles maisons de justice et du droit dans les quartiers de la politique de la ville.
- 5 nouvelles maisons de justice et du droit seront ouvertes en 2014 implantées essentiellement dans les zones de sécurité prioritaires.



Conforter la justice des mineurs

785 M€ pour la protection judiciaire de la jeunesse
78 emplois créés

785 M€ pour la protection
judiciaire de la jeunesse
78 emplois créés

Poursuivre la diversification des réponses pour la prise en charge des mineurs

- 2 nouveaux centres éducatifs fermés seront financés.
- 78 emplois seront créés pour l'ouverture de ces établissements et pour le renfort des actions menées pour la santé des mineurs.
- 4 nouveaux établissements de placement collectif seront ouverts à Villeneuve d'Ascq, Hendaye, Eprenay et la Roche sur Yon.
- 2 nouveaux établissements éducatifs rénovés seront ouverts en Guyane et en Martinique.

Renforcer le milieu ouvert

En 2014, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse poursuivra les efforts engagés en 2013 pour le renforcement des structures du milieu ouvert.

L'entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 de l'article 12-3 modifié de l'ordonnance du 2 février 1945 relative aux mineurs délinquants, qui prescrit de ramener à 5 jours la prise en charge de certaines mesures pénales, conduira à suivre particulièrement la célérité des services de la PJJ à exercer les décisions judiciaires. A cette fin, 178 emplois avaient été créés en 2013 sur un total de 205 emplois, des indicateurs de suivi sont mis en place.

Consolider le secteur associatif habilité

Après les efforts menés depuis mai 2012 pour résorber les arriérés du secteur associatif habilité, les crédits du SAH seront stabilisés en 2014 à 234 M€. Les retards de paiement de l'État qui s'étaient élevés à 35 M€ auront été ramenés à la fin 2013 à environ 20 M€, de sorte que le délai de paiement sera désormais inférieur à un mois.



Mettre en œuvre dans les juridictions les réformes engagées par le Gouvernement

Les réformes concernent la prévention de la récidive et l'individualisation des peines mais également la justice commerciale, la mise en œuvre du parquet financier, la collégialité de l'instruction, ou le secret des sources des journalistes et l'hospitalisation sous contrainte. Le PLF 2014 s'attache à doter les juridictions des moyens afférents.

3 116 M€
pour les juridictions
45 emplois créés

Des emplois pour les réformes et les priorités de la Justice

- Aux 45 emplois créés s'ajoutent 130 emplois redéployés grâce à la réalisation des projets informatiques (Cassiopée, PNIJ, soit 175 emplois qui seront affectés :
 - à la poursuite du renforcement de l'exécution et de l'application des peines (10 magistrats ; 40 greffiers) ;
 - à la création de nouvelles Maisons de la justice et du droit (5 greffiers) ;
 - au renfort des services du juge des libertés et de la détention dans la perspective de la réforme de l'hospitalisation sous contrainte et de la loi renforçant la protection du secret des sources des journalistes (10 magistrats ; 10 greffiers) ;
 - à la mise en œuvre de la collégialité de l'instruction (10 magistrats ; 10 greffiers) ;
 - à la poursuite du renforcement de la justice des mineurs (10 greffiers) ;
 - au renforcement des juridictions d'instance (10 magistrats, 15 greffiers et 12 fonctionnaires de justice) ;
 - à la création d'un parquet national financier (15 magistrats ; 10 greffiers) ;
 - à la réforme de la justice commerciale (8 magistrats).

Des actions engagées pour moderniser le fonctionnement des juridictions

Dans le cadre de la politique de modernisation de l'action publique :

- de nouveaux guichets uniques de greffe seront déployés ;
- l'expérimentation de la médiation familiale sera évaluée ;
- la plateforme nationale des interceptions judiciaires (PNIJ) se déploiera sur l'ensemble du territoire en 2014 ;
- la communication entre les systèmes d'information des forces de sécurité et le système d'information pénale de la Justice (projet Cassiopée) sera généralisée en 2013 avec la gendarmerie et se déploiera en 2014 avec la police ;
- la maîtrise des frais de justice, au-delà des gains attendus de la PNIJ, sera poursuivie notamment en matière de médecine légale et d'analyses génétiques de masse, ce qui permettra de financer les nouvelles normes retenues au niveau communautaire en matière de traduction.

Les crédits de fonctionnement courant des juridictions seront stabilisés, la baisse programmée dans le budget triennal 2013-2015 stoppée ;

Une forte accélération de la remise à niveau de l'immobilier judiciaire

166 M€ de crédits seront consacrés à des opérations de rénovation et de création de palais de justice (+41 M€, soit +33%). Trois opérations importantes seront initiées en 2014 pour les palais de justice de Perpignan, de Lille et de Mont de Marsan.

Cette enveloppe permettra également de mettre en œuvre les décisions prises suite au rapport relatif à la présence et à l'organisation de la Justice dans certaines villes suite à la réforme de la carte judiciaire.

Moderniser le fonctionnement de la justice et soutenir les personnels

312 M€

Poursuivre la juste reconnaissance des métiers, plus particulièrement envers les agents de catégorie C

La reconnaissance des métiers et du mérite sera au cœur de la politique indemnitaire du ministère. Des mesures seront prises en faveur de la filière des personnels d'insertion et de probation et de l'ensemble des corps éducatifs de la PJJ.

S'agissant plus spécifiquement des agents de catégorie C, au-delà des mesures qui seront prises par le Gouvernement pour améliorer leur grille indiciaire dans l'ensemble de la fonction publique et dont profitera pleinement le ministère de la Justice :

- une dotation de 7 M€ sera consacrée en 2014 à la mise en œuvre de la réforme statutaire des personnels de surveillance.
- une dotation de 2 M€ sera consacrée à l'amélioration du régime indemnitaire des agents de catégorie C au sein des juridictions.

Le maintien du budget de l'action sociale en faveur des personnels

Le maintien de la dotation à hauteur de 22,4 M€ permettra de mener un programme de réservations de logements dans la région parisienne, mais également dans les grandes métropoles et notamment Lyon et Marseille, viendra compléter les démarches engagées localement par les plateformes interrégionales du secrétariat général en direction des bailleurs sociaux.

Le programme informatique lancé dans le cadre de la politique de modernisation de l'action publique se poursuivra

97 M€ seront consacrés à :

- la plateforme nationale des interceptions judiciaires ;
- l'interconnexion entre les services de la police et l'application pénale Cassiopée ;
- le logiciel des établissements pénitentiaires Genesis ;
- le développement du système d'information décisionnelle, qui permettra de mettre en place une évaluation rigoureuse du projet de loi pénal et de mieux répondre aux attentes des citoyens et du Parlement en matière de mise à disposition de données sur les politiques judiciaires ;
- la modernisation du casier judiciaire.





www.justice.gouv.fr
le portail de la justice et du droit